



de résolution  
annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### **SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2022, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.**

#### Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville  
Madame Natacha Garneau-Tremblay, deuxième vice-présidente et conseillère de Saint-  
Mathias-sur-Richelieu  
Monsieur Olivier Cameron-Chevrier, substitut, conseiller de Saint-Basile-le-Grand  
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Beloeil  
Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine  
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Madame Marilyn Nadeau, substitut, mairesse de Saint-Jean-Baptiste

#### Étaient absents :

Monsieur Martin Leprohon, conseiller de Saint-Basile-le-Grand  
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

#### Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Prévisions budgétaires pour l'année 2023
7. Triennal 2023-2025
8. Prix de l'eau pour l'année 2023
9. Mandat à l'Union des municipalités du Québec – appel d'offres # CHI-20232024 - achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
10. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2022
11. Consommation d'eau pour les mois de juin, juillet et août 2022
12. Audit de conformité – transmission des rapports financiers
13. Divers
14. Interventions de l'assistance
15. Clôture de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures 1 minute que le quorum était atteint, ouvre la séance.

22-09-030

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Garneau-Tremblay  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

- 13.1 Changement de la date de la séance ordinaire de novembre 2022

**ADOPTÉE**

22-09-031

### POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur David Morin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### POINT 4. CORRESPONDANCE

- 22-027 31-05-22 Avis de recalcul du taux personnalisé 2021, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,87 \$.
- 22-028 31-05-22 Avis de recalcul du taux personnalisé 2021, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,85 \$.
- 22-029 15-06-22 Lettre de MADAME FLORENCE GAGNON, conseillère en environnement, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous informant que la ville d'Otterburn Park mènera en 2022 un projet d'inventaires biologiques dans les milieux naturels du territoire dont une partie ciblée est propriété de la Régie.
- 22-030 15-06-22 Courriel de MONSIEUR DAVID DESMARCHAIS, conseiller de services aux membres du Regroupement d'achats, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ), nous invitant à joindre le regroupement d'achats de produits chimiques pour le traitement des eaux pour 2023 et 2024 (appel d'offres # CHI-2023204).
- 22-031 21-06-22 Courriel de MADAME MICHELLE TESSIER, épidémiologiste (division de la surveillance des maladies d'origine alimentaire et de la résistance aux antimicrobiens), AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, nous transmettant un rapport sommaire des résultats relatifs aux agents pathogènes et à la qualité de l'eau brute de notre usine dans le cadre du *Projet pilote de la surveillance de l'eau du site sentinelle de FoodNet Canada du Québec*.
- 22-032 19-07-22 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, MPA INC., nous confirmant que les honoraires professionnels pour l'audit 2022 seront de 10 000 \$ taxes en sus.
- 22-033 01-08-22 Lettre de MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant son rapport de gestion documentaire pour 2022 et ses recommandations pour 2023.
- 22-034 23-08-22 Courriel de MADAME LOUISE MESSIER, secrétaire au greffe, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2022-08-352 nommant le conseiller Martin Dubreuil à titre de délégué et le conseiller Marc-Olivier Bérubé à titre de substitut.



No de résolution  
et annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

22-035 02-09-22 Lettre du TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL, Division des services essentiels, demandant à la Régie et au syndicat de communiquer les informations pertinentes en prévision de la décision qui doit être rendue concernant le maintien des services essentiels en cas de grève.

### 22-09-032 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Marilyn Nadeau  
**APPUYÉ PAR** Monsieur David Morin

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des déboursés numéro 22-06, du chèque numéro 20514 au chèque numéro 20547 du déboursé numéro 202200446 au déboursé numéro 202200679 pour un montant total de 911 528,32 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### 22-09-033 POINT 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires pour l'année 2023 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Garneau-Tremblay  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Olivier Cameron-Chevrier

**ET RÉSOLU D'**adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 923 400 \$, des dépenses d'immobilisations de 2 006 000 \$, pour des dépenses totales de 5 929 400 \$ et une consommation totale estimée de 11 206 000 mètres cubes.

**ADOPTÉE**

### 22-09-034 POINT 7. TRIENNAL 2023-2025

**ATTENDU QUE** la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

**ATTENDU QUE** le programme des immobilisations 2023-2025 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil  
**APPUYÉ PAR** Monsieur David Morin

**ET RÉSOLU D'**adopter le programme des immobilisations 2023-2025 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2023 de 250 000 \$, et de 4 100 000 \$ pour 2024 et de 50 000 \$ pour 2025.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### 22-09-035 POINT 8. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2023

**ATTENDU QU'**en vertu de l'entente intermunicipale, signée en avril 2017 et approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

**ATTENDU QUE**, conformément à ladite entente, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

**ATTENDU QUE** le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,640 \$ par mètres cubes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la résolution numéro 21-09-036;

**ATTENDU QU'**il est convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

#### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Émile Malo-Bonin  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil

**ET RÉSOLU DE** fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,659 \$ par mètre cube, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**QUE** ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

#### ADOPTÉE

### 22-09-036 POINT 9. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - APPEL D'OFFRES # CHI-20232024 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

**ATTENDU QUE** la Régie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de neuf (9) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N, Hydroxyde de sodium en contenant, Chlore gazeux;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une régie de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer **de l'hypochlorite de sodium** dans les quantités nécessaires pour ses activités;

#### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Marilyn Nadeau  
**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Garneau-Tremblay

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

**QUE** la Régie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20232024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat d'**Hypochlorite de sodium** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024 nécessaire aux activités de notre organisation municipale;



de résolution  
annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**QUE** la Régie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

**QUE** la Régie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Régie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non membres de l'UMQ;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

### ADOPTÉE

22-09-037

#### POINT 10. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

**ATTENDU QUE** le mandat d'un an avec la firme MPA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2021;

**ATTENDU QUE** la firme MPA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2022;

**ATTENDU QUE** le coût pour la vérification de l'an 2021 était de 9 200 \$;

**ATTENDU QUE** la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2022 est de 10 000 \$;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

### EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil  
**APPUYÉ PAR** Madame Marilyn Nadeau

**ET RÉSOLU** de retenir les services de la firme MPA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 10 000 \$ pour l'exercice financier 2022, taxes en sus.

### ADOPTÉE

#### POINT 11. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2022

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de juin, juillet et août 2022 sont joints au présent point.

22-09-038

#### POINT 12. AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

**ATTENDU QUE** la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec nous a transmis par courriel la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;

**ATTENDU QUE** la loi exige que le rapport d'audit soit déposé lors d'une séance du conseil après sa publication;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Olivier Cameron-Chevrier  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil

**ET RÉSOLU QUE** ce rapport est déposé et joint au présent point.

**ADOPTÉE**

**POINT 13.    DIVERS**

**22-09-039    13.1    CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE NOVEMBRE 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Garneau-Tremblay  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Émile Malo Bonin

**ET RÉSOLU QUE** la séance ordinaire de novembre 2022 soit déplacée au 15 novembre 2022.

**ADOPTÉE**

**POINT 14.    INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de l'assistance.

**22-09-040    POINT 15.    CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Olivier Cameron-Chevrier

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

**ADOPTÉE**

Il est 20 heures 20 minutes.

Jacques Drouin, ing.  
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier  
président